Crous d'Orléans-Tours
Direction des affaires financières et des achats publics

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE SERVICES

Prestations de désinfection dératisation et désinsectisation pour les restaurants et résidences du Crous Orléans-Tours

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026.11.00
Date limite de remise des plis	30/11/ 2026 à 12 heures
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

SOMMAIRE

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT 2
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE 4
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS 6
4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION 10
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 12

Sélectionner le sommaire, appuyer sur la touche F9 (ou Fn+F9) pour mettre à jour la numérotation des pages.

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Crous d'Orléans-Tours
Direction des affaires financières et des achats publics
Représentant : CROUS Orléans-Tours
Adresse :
17 avenue Dauphine
45100 Orléans
SIRET : 18450021300014

- **Description de la prestation :**

Le présent accord-cadre a pour objet l'exécution des prestations de dératisation, désinsectisation et désinfection et lutte contre les punaises de lit au sein des résidences et des restaurants universitaires administrés par le CROUS d'Orléans-Tours.

La prestation a pour objectif de prévenir la présence d'insectes, de rongeurs et autres types d'animaux et de les détruire le cas échéant.
Le présent marché est soumis à une obligation de résultats (cf article 6.1.a du CCP).

Les dispositions du cahier des clauses particulières (CCP) et des documents joints au dossier de consultation décrivent les modalités d'exécution des prestations.

Code CPV	Libellé CPV
90921000-9	Services de désinfection et de désinfestation
90922000-6	Services de lutte contre les parasites
90923000-3	Services de dératisation

- **Eléments clé du contrat :**

Objet du contrat	Prestations de désinfection, dératisation et désinsectisation pour les restaurants et résidences du Crous-Orléans Tours
Acheteur	Crous d'Orléans-Tours
Type de contrat	Marché de services, Accord-cadre à bons de commandes avec une partie forfaitaire (préventif) et une à bons de commande (curatif)
Structure	Dix-huit lots
Lieu d'exécution	Restaurants et résidences du Crous-Orléans Tours : Blois, Tours,

	Orléans, Châteauroux/Issoudun, Bourges et Chartres
Délai	12 mois
Développement durable	Clause environnementale cf article 8 du CCP Clause d'insertion sociale cf article 14 du CCP
Pénalités de retard	P = V x R / 1 000
Forme des prix	Révisables
Avance	Non prévue
Délai de paiement	30 jours

- **Allotissement et structure de la consultation :**

Le présent marché prend la forme d'un marché mono attributaire pour chacun des lots :

- Des prestations destinées à assurer les prestations préventives de dératisation et de désinsectisation et désinfection, relevant d'un marché conclu à prix forfaitaire, révisable à date anniversaire,
- Des prestations curatives demandées par chaque unité de gestion, et exécutées sur demande lors d'émissions de bons de commandes, visant à la destruction des nuisibles (désinfection et désinsectisation, dératisation et lutte contre les punaises de lit).

Le présent marché est alloti comme suit, soit 18 lots :

- Lot n° 1 – Lutte contre les punaises de lit, Blois, département du Loir-et-Cher (code NUTS FR245)
- Lot n° 2 – Désinfection et désinsectisation, Blois, département du Loir-et-Cher (code NUTS FR245)
- Lot n° 3 - Dératisation, Blois, département du Loir-et-Cher (code NUTS FR245)
- Lot n° 4 – Lutte contre les punaises de lit, Tours, département de l'Indre-et-Loire (code NUTS FR244)
- Lot n° 5 - Désinfection et désinsectisation, Tours, département de l'Indre-et-Loire (code NUTS FR244)
- Lot n° 6 - Dératisation, Tours, département de l'Indre-et-Loire (code NUTS FR244)
- Lot n° 7 – Lutte contre les punaises de lit, Orléans, département du Loiret (code NUTS FR246)
- Lot n° 8 - Désinfection et désinsectisation, Orléans département du Loiret (code NUTS FR246)
- Lot n° 9 - Dératisation, Orléans département du Loiret (code NUTS FR246)
- Lot n° 10 – Lutte contre les punaises de lit, Châteauroux et Issoudun, département de l'Indre (code NUTS FR243)
- Lot n° 11 - Désinfection et désinsectisation Châteauroux et Issoudun, département de l'Indre (code NUTS FR243)
- Lot n° 12 - Dératisation, Châteauroux et Issoudun, département de l'Indre (code NUTS FR243)
- Lot n° 13 – Lutte contre les punaises de lit, Chartres, département de l'Eure et Loire (code NUTS FR242)
- Lot n° 14 - Désinfection et désinsectisation, Chartres, département de l'Eure et Loire (code NUTS FR242)
- Lot n° 15 - Dératisation, Chartres, département de l'Eure et Loire (code NUTS FR242)
- Lot n° 16 – Lutte contre les punaises de lit, Bourges, département du Cher (code NUTS FR241)
- Lot n° 17 - Désinfection et désinsectisation, Bourges, département du Cher (code NUTS FR241)
- Lot n° 18 - Dératisation, Bourges, département du Cher (code NUTS FR241)

- **Durée et montant du marché :**

Le marché est conclu pour une durée de 12 (douze) mois à compter de la date de notification.

Il peut ensuite faire l'objet de 3 (trois) reconductions de 12 (douze) mois chacune. Sa durée totale ne pourra pas excéder 4 (quatre) ans.

Le pouvoir adjudicateur peut prendre par écrit la décision de reconduire ou non le marché. A défaut de courrier informant de la non-reconduction, le marché public est considéré comme tacitement reconduit pour 12 (douze) mois.

Le marché est conclu sans montant minimum et pour un montant maximum de 1 000 000 (un million) d'euros hors taxe pour l'ensemble des lots et sur la durée totale du marché, toutes reconductions incluses.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info/.

- **Dossier de consultation :**

Contenu du DCE :

Le dossier de la présente consultation est composé des pièces suivantes :

- l'Acte d'Engagement (ATTRI1), un par lot ainsi que de son annexe financière :
 - l'annexe financière à l'AE : BPU lot 1,
 - l'annexe financière à l'AE : DPGF et BPU lot 2,
 - l'annexe financière à l'AE : DPGF et BPU lot 3,
 - l'annexe financière à l'AE : BPU lot 4,
 - l'annexe financière à l'AE : DPGF et BPU lot 5,
 - l'annexe financière à l'AE : DPGF et BPU lot 6,
 - l'annexe financière à l'AE : BPU lot 7,
 - l'annexe financière à l'AE : DPGF et BPU lot 8,
 - l'annexe financière à l'AE : DPGF et BPU lot 9,
 - l'annexe financière à l'AE : BPU lot 10,
 - l'annexe financière à l'AE : DPGF et BPU lot 11,
 - l'annexe financière à l'AE : DPGF et BPU lot 12,
 - l'annexe financière à l'AE : BPU lot 13,
 - l'annexe financière à l'AE : DPGF et BPU lot 14,
 - l'annexe financière à l'AE : DPGF et BPU lot 15,
 - l'annexe financière à l'AE : DPGF lot 16,
 - l'annexe financière à l'AE : DPGF et BPU lot 17,
 - l'annexe financière à l'AE : DPGF et BPU lot 18,

- le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) et ses annexes dont l'une est le mémoire technique,
- le présent Règlement de la Consultation,
- l'attestation de visite à faire signer par chaque responsable du site lors de la visite (visite

facultative),
- les formulaires DC1 et DC2.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **4 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info/.

- **Sans suite :**

À tout moment, l'acheteur peut déclarer la consultation sans suite et en informe les candidats.

- **Clause sociale - Modalités d'insertion :**

Dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, le maître d'ouvrage a décidé de faire application de l'article L2112-2 du code de la commande publique, relatif aux marchés publics, en incluant dans le Cahier des Charges Administratives Particulières une clause d'insertion sociale obligatoire comme condition d'exécution du marché.

Afin de faciliter la mise en œuvre de la démarche d'insertion, la maîtrise d'ouvrage a mis en place une procédure spécifique d'accompagnement.

Le titulaire devra contacter le service Clause d'insertion du CREPI Loiret pour la mise en œuvre de la clause d'insertion.

CREPI Loiret

Service Clause d'insertion

06 33 83 20 23

clause.insertion@crepi.org

Attention, les candidats ne sont pas autorisés à formuler dans leurs offres des réserves dans la clause obligatoire d'insertion par l'activité économique. Une offre qui ne satisfait pas à cette condition sera déclarée irrégulière, au motif du non-respect du cahier des charges.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

3.1 Contenu du pli - Pièces exigées au titre de la candidature

Pour la présentation de leur dossier administratif, les opérateurs économiques peuvent utiliser :

- Protocole 1 : les formulaires DC1 et DC2 ;
- Protocole 2 : le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Protocole 1 : les formulaires DC1 et DC2

Conformément à l'article R. 2143-3 du Code de la Commande Publique, le candidat produira à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à 5 et L. 2141-7 à 11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du Travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

- Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l'article R. 2143-3 du Code de la Commande Publique.

Pour satisfaire ces obligations, le candidat complètera utilement et remettra les formulaires DC1 et DC2 joints au présent dossier de consultation

Document complémentaire : si le candidat est en redressement judiciaire, il joindra la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

Protocole 2 : le document Unique de Marché Européen (DUME)

En application de l'article R. 2143-4 du Code de la Commande Publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un Document Unique de Marché Européen (DUME), en lieu et place des documents mentionnés à l'article R. 2143-3 du Code de la Commande Publique, téléchargeable à l'adresse suivante : https://dume.chorus-pro.gouv.fr/

En ce qui concerne les conditions de participation, le candidat n'est pas autorisé à se limiter à indiquer dans le DUME qu'il dispose de l'aptitude et des capacités requises. En conséquence, il est demandé aux candidats de remettre les renseignements et documents mentionnés dans le dossier technique de la candidature.

En cas de groupement momentané d'entreprises, chaque entreprise membre du groupement remettra un DUME.

En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant aux capacités desquelles le candidat a recours remettra un DUME.

Pièces complémentaires exigées quel que soit le protocole choisi :

- Les justificatifs de la régularité de la situation fiscale et sociale du candidat, ou attestations et certificats délivrés par les organismes compétents, prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ;
- Une copie d'attestation d'assurances ;
- Les certificats de qualification ;
- L'extrait Kbis.

Le candidat retenu devra produire ces documents dans un délai maximum de 5 jours à compter de la demande présentée par le pouvoir adjudicateur.

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics

3.2 Pièces exigées au titre de l'offre

- **L'Acte d'Engagement (AE - imprimé ATTRI1),** joint au dossier de la présente consultation, dûment complété, daté et signé par une personne compétente à cet effet, et auquel est joint un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal original correspondant au compte dont les coordonnées y sont indiquées.

En cas de groupement, l'Acte d'Engagement et son annexe financière sont signés par le seul mandataire si celui-ci est habilité par les autres membres du groupement à signer l'offre du groupement ; ces pièces sont signées par le mandataire et chacun des autres membres du groupement si le mandataire n'est pas habilité par les autres membres du groupement à signer l'offre du groupement ;

- **L'Annexe financière à l'Acte d'Engagement** entièrement complétée(s), datée(s), signée(s) et identifiée(s) par la raison sociale du fournisseur (cachet de l'entreprise), indiquant :

Les annexes financières seront fournies sous format Excel, ceci afin de faciliter leur exploitation dans le cadre de l'analyse des offres **et en format PDF.**

Pour les lots relatifs à la lutte contre les punaises de lit (lots 1, 4, 7, 10, 13 et 16) :
Le candidat doit présenter son offre de prix par prestation, directement sur le document fourni.

Pour les lots relatifs à la désinfection, désinsectisation et dératisation (lots 2, 3, 5, 6, 8, 9, 11, 12, 14, 15, 17, 18) :
- *Maintenance préventive annuelle forfaitaire* : le candidat doit présenter son offre de prix, directement sur le document fourni, sous la forme de forfaits annuels H.T. par bâtiment, incluant les frais de main d'œuvre et de déplacement ;

- *Maintenance corrective hors forfait* (curatif) : le taux horaire de main d'œuvre (frais de déplacement inclus) sera précisé pour chacun des sites.

Les annexes financières seront fournies sous format Excel, ceci afin de faciliter leur exploitation dans le cadre de l'analyse des offres**.**

▪ **Un Mémoire technique**, reprenant obligatoirement le cadre fourni dans le DCE, complété dans toutes ses rubriques, daté, signé et identifié par la raison sociale du fournisseur.

Ce document doit inclure entre autres :
- La présentation de la société
- Les moyens dont dispose la société pour assurer la fourniture des prestations prévues au CCP du présent marché
- Les actions menées en faveur du développement durable
- Les fiches techniques et de sécurité des produits
- Un exemple de rapport d'intervention détaillé en rapport avec les prestations demandées
- Le protocole suivi par le candidat concernant les actions préventives et curatives
- Un projet de planning annuel pour 1 résidence faisant apparaître les interventions programmées (traitement et contrôle et suivi)

Les candidats peuvent demander à visiter les lieux d'intervention. A cet effet, ils contactent les Directeurs d'Unités de gestion dont les noms et coordonnées sont fournis dans l'annexe au CCP. Une attestation de visite sera délivrée à l'issue de la visite. Ce document sera intégré au dossier de remise des offres.

Le titulaire est réputé avoir pris connaissance des lieux. Il ne pourra invoquer une méconnaissance des lieux pour modifier son prix ou prétendre à une rémunération complémentaire de la personne publique.

L'obligation de signer la candidature et l'offre est supprimée au stade du dépôt. La signature de la candidature et de l'offre n'est plus aujourd'hui requise qu'au stade de l'attribution du marché.

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

- **Variantes et options**

Aucune variante ni option n'est autorisée.

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info/.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Contact : AW Solutions

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne eIDAS du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. **Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération**. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance
https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

- **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

La date limite de réception des plis dématérialisés sur le site https://www.marches-publics.info/.;est **fixé au : 30 novembre 2026 à 12h00.**

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

Après vérification de la conformité des offres et examen de la valeur technique des propositions, il sera procédé au classement des offres selon les critères suivants, affectés d'un coefficient de pondération :

50 % critère Technique : décomposé comme suit pour les lots

La valeur technique est jugée sur la base du cadre de réponse technique et de ses annexes

- **10 %** sur la qualité d'un exemple de rapport d'intervention
- **10%** sur la présentation d'un projet de calendrier annuel pour 1 résidence faisant apparaître les interventions programmées (traitement et contrôle et de suivi). Concernant la lutte contre les punaises de lit, on notera le délai d'intervention et le suivi.
- **30%** sur la qualité du mémoire technique détaillé et traitant de l'ensemble des rubriques mentionnées dans l'annexe mémoire technique et ce de façon la plus précise et la plus adaptée possible (les réponses devront être rédigées sur le document ou un document reprenant le plan de façon succincte sans dépasser 5 pages recto au total).

40 % critère prix

Lots 2, 5, 8, 11, 14 et 17 Désinfection et désinsectisation
lots 3, 6, 9, 12, 15 et 18 Dératisation
Ce point sera apprécié sur la base de l'annexe financière à l'acte d'engagement et décomposé de la façon suivante :

- **20%** pour le montant total des forfaits annuels de lutte contre les nuisibles
- **20%** pour le montant total des prestations curatives

Calcul du nombre de points pour le candidat C pour le critère prix : prix du candidat le moins disant/prix du candidat C X nombre de points attribué au critère prix

Lots 1, 4, 7, 10, 13 et 16, Lutte contre les punaises de lit, prestations uniquement curatives
Ce point sera apprécié sur la base de l'annexe financière à l'acte d'engagement et décomposé de la façon suivante :

- **40%** pour le montant total des prestations curatives

Calcul du nombre de points pour le candidat C pour le critère prix : prix du candidat le moins disant/prix du candidat C X nombre de points attribué au critère prix

10 % critère performance environnementale

La valeur de ce critère est jugée sur la base du cadre de réponse technique

Description des mesures mises en place afin de satisfaire les impératifs de développement durable (liste non exhaustive) :
- Démarches concernant la gestion et la valorisation des déchets produits par les prestations, remise de bordereaux, 2 %
- Gestion des emballages, 2 %
- Mesures prises par le candidat pour limiter les émissions de $C0_2$ plan de réduction des déplacements, véhicules utilisés... , 2 %
- Méthodes (produits utilisés, technique..) respectant l'environnement, labels, justificatifs transmis, 2 %
- Autres mesures suggérées par le candidat (utilisation de matériel durable et réparable, ..), 2 %

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **12 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur **https://www.marches-publics.info/**. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal administratif d'Orléans
28 rue de la Bretonnerie
45000 Orléans
Téléphone : 02 38 77 59 00

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation : L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent, conformément au règlement (UE) 2016/679. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, puis si nécessaire auprès du délégué de la protection des données désigné par l'acheteur : ... ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.

Réutilisation des données : L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.

Les conditions d'utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation sont définies dans une annexe au dossier de consultation.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021